



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2022-1781
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve
Produit : Herbicide Nufarm Signal
Numéro d'homologation : 30168
Principe actif (p.a.) : Clodinafop-propargyl
Numéro de document de l'ARLA : 3454851

But de la demande

Cette demande a pour but de modifier l'étiquette du produit homologué, l'herbicide Nufarm Signal, afin de remplacer l'adjuvant Signal, qui a été abandonné, par l'adjuvant Journey HSOC dans l'ensemble de l'étiquette. L'herbicide Nufarm Signal est homologué pour la suppression en postlevée des graminées et des latifoliées dans le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'utilisation de l'herbicide Nufarm Signal avec le produit d'association Journey HSOC sur le blé de printemps et le blé dur ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à l'utilisation homologuée du clodinafop-propargyl. L'utilisation du nouveau produit ne devrait pas entraîner de risques préoccupants si les travailleurs suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de clodinafop-propargyl dans le blé n'a été soumise ou n'a été requise pour justifier la modification de l'étiquette de l'herbicide Nufarm Signal en vue d'ajouter Journey HSOC en tant qu'ingrédient du mélange en cuve. Les données sur les résidus examinées précédemment sont suffisantes pour étayer le profil d'emploi indiqué sur l'étiquette.

D'après cette évaluation, les résidus ne devraient pas être supérieurs à ceux provenant des utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. Par conséquent, l'exposition alimentaire aux résidus de clodinafop-propargyl ne devrait pas augmenter avec la modification de l'étiquette de l'herbicide Nufarm Signal et ne présentera pas de risques sanitaires préoccupants pour un quelconque segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'inclusion du Journey HSOC sur l'étiquette de l'herbicide Nufarm Signal offre aux utilisateurs une autre possibilité de choisir un adjuvant en fonction de la disponibilité sur le marché.

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprennent des données issues d'essais répétés en champ réalisés au Canada et aux États-Unis en 2021. L'ensemble de ces informations justifie l'inclusion de Journey HSOC à 0,5 % v/v dans la liste des adjuvants figurant sur l'étiquette de l'herbicide Nufarm Signal.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des informations fournies et les a jugées acceptables pour modifier l'étiquette de l'herbicide Nufarm Signal afin de remplacer l'adjuvant Signal par Journey HSOC.

Références

Numéro de document de

l'ARLA

3348178

Référence

2022, Value Summary for Nufarm Signal Herbicide, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9